

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 février 2014, à 10 h 20

Président : M. Vinicio Mati.....(Italie)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1307^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant d'ouvrir la liste des orateurs pour la séance de ce jour, je voudrais faire le point sur les éléments nouveaux. Comme vous le savez, je poursuis dans la même voie que mon prédécesseur, en vue de mettre en œuvre ce qui est appelé l'approcheduale.

D'une part, nous avons redoublé d'efforts pour faire en sorte que le mandat du groupe de travail informel soit renouvelé. Comme vous le savez, il a été proposé d'apporter un certain nombre de modifications au premier document informel distribué par le précédent Président, dont le texte s'appuyait sur celui de la décision adoptée par consensus l'année dernière, et l'une de ces modifications été jugée inacceptable par un État membre. Le point controversé était la référence au document CD/1864, qui contient le programme de travail adopté en 2009.

Une réunion officieuse a eu lieu hier après-midi pour tenter de concilier ces deux conceptions différentes. Les discussions ont clairement mis en relief une volonté commune de rétablir le groupe de travail informel et de permettre à la Conférence de reprendre ses travaux dès que possible, notamment pour répondre aux attentes générales exprimées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et par l'ensemble des membres de la Conférence. Des opinions divergentes ont été exprimées quant au bien-fondé de l'inclusion d'une référence au document CD/1864, mais un accord a finalement été trouvé.

Je suis donc en mesure d'annoncer que, compte tenu du temps qu'il faudra au secrétariat pour traiter les documents, un projet de décision sera distribué à la fin de cette semaine pour adoption la semaine prochaine. La date exacte dépendra du calendrier des réunions prévues pendant le débat de haut niveau.

Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement toutes les délégations qui ont pris part à ces consultations et ont fait preuve d'un esprit constructif et d'une grande souplesse. Je vois dans ce résultat un signe encourageant pour la poursuite de nos travaux à la session en cours.

D'autre part, nous avons adressé une invitation aux groupes régionaux afin de leur expliquer les propositions. À cet égard, je confirme que je suis disposé à expliquer dès que possible les propositions aux groupes régionaux, auxquels je demande d'indiquer les noms des coordonnateurs et leurs préférences quant aux sujets qui seront attribués aux coordonnateurs. Cet exposé sera fait sous ma responsabilité en tant que Président en exercice. Toutefois, les cinq autres Présidents de la session de 2014 seront présents afin de mettre en évidence la continuité qui caractérise la présidence tournante de la Conférence. Je tiens à préciser que la proposition dont il est question n'est rien d'autre qu'un ensemble d'options qui sont présentées aux groupes régionaux pour qu'ils forment leurs observations.

Dès que les noms des coordonnateurs seront connus, les six Présidents se réuniront avec les intéressés pour décider collégialement quels sujets précis seront attribués à chaque coordonnateur, en tenant compte des préférences exprimées par les groupes régionaux, et fixer les autres détails concernant le programme des activités. La présidence et les cinq autres Présidents, ainsi que les coordonnateurs mèneront ce processus en toute transparence. Telle est la situation actuelle.

Je passe maintenant à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Les délégations du Brésil et de l'Iraq ont demandé à prendre la parole.

Je donne la parole au représentant du Brésil, l'Ambassadeur Pedro Motta Pinto Coelho.

M. Motta Pinto Coelho (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis pleinement convaincu que votre sagesse, alliée à vos talents et à vos compétences diplomatiques, nous aidera à guider les travaux de la Conférence de façon productive et efficace. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans la conduite de ces travaux.

J'ai écouté attentivement les déclarations faites par les Ambassadeurs de Cuba et du Venezuela la semaine dernière, au début de votre mandat. Ces deux représentants nous ont donné un utile aperçu du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu à La Havane en janvier dernier.

J'ai aussi écouté avec grand intérêt le compte rendu fait par l'Ambassadeur du Mexique des résultats de la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Cette conférence, qui s'est déroulée à Nayarit, a renforcé le sentiment que des mesures devaient être prises d'urgence pour prévenir la catastrophe humanitaire mondiale que provoquerait une explosion nucléaire, qu'elle soit accidentelle ou délibérée.

Le Brésil estime qu'il est grand temps de déclarer inacceptables aussi bien l'utilisation que la possession d'armes nucléaires. Une évaluation exhaustive des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires ne pourrait que confirmer le fait que ces armes sont illégitimes et devraient donc être proscrites puis éliminées.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que le Gouvernement autrichien ait annoncé son intention d'organiser cette année une troisième conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, à laquelle la société civile participerait sur le fond.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont une longue tradition de participation active aux efforts en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. En fait, ils ont été des pionniers dans ce domaine. La création en 1968 d'une zone exempte d'armes nucléaires dans notre région a inspiré d'autres régions du monde à créer des zones semblables. Créé par le Traité de Tlatelolco, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), qui est le seul mécanisme institutionnalisé chargé d'une zone exempte d'armes nucléaires, conduit l'action engagée pour renforcer la coordination politique avec d'autres zones de manière à favoriser les progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Le même esprit de coopération et d'engagement en faveur des objectifs du désarmement et de la non-prolifération prévaut dans le cadre de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). Tous les États membres de l'UNASUR sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'Amérique du Sud est donc une zone exempte de toute arme de destruction massive.

Lors du Sommet de La Havane, les États membres de la CELAC ont adopté une déclaration spéciale sur le désarmement nucléaire dans laquelle ils soulignent leur intention d'œuvrer en tant que région pour garantir la mise en œuvre adéquate de la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, concernant le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013.

Je rappelle que dans cette résolution, l'Assemblée générale demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction.

L'expérience du Traité de Tlatelolco et d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde a démontré qu'il était possible de vivre en sécurité sans détenir d'armes nucléaires, dès lors que les pays reconnaissent que la paix et la coopération sont des objectifs qui doivent primer sur toutes les autres considérations.

Tandis que nous nous efforçons d'adopter un programme de travail et de lancer une nouvelle série de débats sur les moyens de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire, j'espère que la volonté politique manifestée par les États d'Amérique latine et des Caraïbes pourra être une source d'inspiration pour tous les États dotés d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de l'Iraq, l'Ambassadeur Mohammad Sabir Ismail.

M. Ismail (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus de votre capacité à faire avancer les travaux de la Conférence pour la sortir de l'impasse où elle se trouve depuis ces dernières années. Je tiens également à saisir cette occasion, puisque c'est la première fois que je prends la parole cette année, pour féliciter M. Michael Møller de sa nomination au poste de Secrétaire général par intérim de la Conférence.

Le Gouvernement iraquien croit en la nécessité de respecter et mettre en œuvre les traités et les conventions relatifs au désarmement et à la non-prolifération. En outre, il réaffirme son respect des instruments internationaux relatifs au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Pour ces raisons, l'Iraq a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En 2012, mon pays a ratifié le Protocole additionnel à l'Accord entre l'Iraq et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties, et l'année dernière, il a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral qui traite des questions relatives au désarmement. La Conférence se trouve dans une période cruciale. C'est pourquoi les États membres doivent redoubler d'efforts pour s'entendre sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde à toutes les préoccupations conformément aux règles et aux procédures de la Conférence, et pour parvenir à un accord comme ils l'ont fait par le passé, afin d'accomplir des progrès qui nous rappelleront les jours anciens où la Conférence réalisait des avancées historiques.

La question du désarmement nucléaire devrait continuer de figurer parmi les priorités premières de l'ordre du jour de la Conférence, conformément au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, eu égard à l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice au sujet de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Le caractère destructeur de ces armes fait de leur élimination une condition indispensable à la survie de l'humanité. La persistance des armes nucléaires fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, le Gouvernement iraquien souligne la nécessité d'entamer des négociations sur un programme échelonné visant l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier précis et de conclure une convention pour atteindre cet objectif.

Nous considérons la conservation de vastes arsenaux d'armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, notamment de différents vecteurs, comme une grande source de préoccupation. Par conséquent, nous devons convenir de la nécessité de parvenir à un accord sur une convention internationale juridiquement contraignante, de nature à protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, et recenser les mesures à prendre pour atteindre cet objectif. Bien que les assurances de sécurité négatives soient considérées comme vitales et importantes pour les États non dotés d'armes nucléaires et qu'elles soient considérées comme une exigence justifiée étant donné que ces États ont renoncé à l'option des armes nucléaires, elles ne sauraient en aucun cas être considérées comme une solution de rechange à l'objectif d'un désarmement nucléaire total. La poursuite de la production de matières fissiles fait peser une menace à la fois sur la non-prolifération et sur le processus de désarmement nucléaire.

L'Iraq appuie les efforts qui sont menés pour élaborer un traité multilatéral international, efficace et non discriminatoire interdisant la production des matières fissiles qui servent à fabriquer des armes nucléaires et d'autres matières explosives.

L'Iraq considère que l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et doit être exploré à des fins exclusivement pacifiques. Sa militarisation pourrait donc déclencher une course aux armements. Il appartient à la Conférence d'établir un instrument international destiné à prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

L'Iraq est favorable à l'élargissement de la composition de la présente conférence multilatérale et à la nomination d'un coordonnateur spécial pour ce processus, en gardant à l'esprit que tout État pourrait devenir membre d'une conférence ainsi élargie. Nous espérons que des mesures seront prises en vue de l'élargissement de la composition de la Conférence afin que cet organe de négociation puisse bénéficier de l'apport d'idées nouvelles et d'une transparence accrue.

L'Iraq réaffirme son appui à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, car il y voit une étape décisive vers l'élimination de ces armes. Par conséquent, il a apporté son appui et participé aux efforts qui ont été menés pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, en particulier la région du Moyen-Orient. Sa position fait écho à ce que tous les pays arabes ont demandé dans la Déclaration de Bagdad, adoptée lors du vingt-troisième Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Bagdad en 2012, et en particulier aux paragraphes 24 et 25 de la déclaration finale. Au paragraphe 25, les États saluaient les mesures concrètes approuvées par Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 au sujet de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait se tenir à Helsinki fin 2012 ; malheureusement, cette conférence a été reportée sous des prétextes inacceptables, que l'Iraq rejette. La situation qui règne actuellement dans la région du Moyen-Orient offre de solides raisons de tenir une telle conférence, laquelle aurait contribué à promouvoir la stabilité dans la région.

L'Iraq attache une grande importance à la Conférence du désarmement, ainsi que l'a clairement déclaré le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, dans la déclaration qu'il a faite l'année dernière, le jour où l'Iraq a assumé la présidence de la Conférence. Conformément à cette déclaration, j'ai travaillé énergiquement et sans relâche pour rapprocher les différentes positions des États membres dans la plus grande transparence, ce qui a abouti à la rédaction du programme de travail figurant dans le document CD/1955. Malheureusement, ce document n'a pas suscité le consensus des États membres, pour les raisons que j'ai exposées dans la déclaration qui a été prononcée lors de la séance plénière du 13 août 2013.

Néanmoins, la volonté des États membres et l'aspiration à progresser qu'ils ont manifestée l'année dernière m'ont encouragé à présenter un projet de décision prévoyant la création d'un groupe de travail informel ayant pour mandat d'établir un programme de travail solide quant au fond et permettant une mise en œuvre graduelle, lequel a été adopté à la 1296^e séance plénière, le 16 août 2013 (document CD/1956/Rev. I). Dans la déclaration qu'il a faite à la Conférence, lors de la séance plénière d'ouverture de la session de 2014, le mois dernier, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a décrit cette décision comme « une tentative novatrice d'aller peu à peu de l'avant ».

Monsieur le Président, dernier point mais non le moindre, l'Iraq appuie les efforts que vous menez pour renouveler le mandat du groupe de travail informel et pour parvenir à un accord sur un calendrier d'activités de fond. Permettez-moi de vous assurer que ma délégation est prête à soutenir vos efforts de toutes les manières possibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je vois qu'il n'y plus personne sur la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, la délégation algérienne tient d'emblée à s'associer aux orateurs qui se sont exprimés pendant la présente réunion et lors des précédentes pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer que nous appuyons énergiquement les efforts que vous déployez pour faire avancer les travaux de la Conférence.

La délégation algérienne n'a pas hésité à apporter toutes les contributions nécessaires pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle s'est engagée ces dernières années, afin que nous puissions mettre en œuvre le mandat qui a été confié à la Conférence, à savoir mener des négociations concernant des mécanismes et instruments de désarmement internationaux juridiquement contraignants. La délégation algérienne réaffirme son appui à un programme de travail complet et équilibré prenant en compte toutes les préoccupations des États membres de la Conférence en matière de sécurité. Nous n'allons pas répéter les positions de la délégation algérienne et de l'Algérie concernant les éléments du programme, car elles sont bien connues de tous. Nous avons simplement demandé à prendre la parole aujourd'hui, Monsieur le Président, pour vous assurer que nous appuyons votre manière de procéder.

(L'orateur poursuit en français.)

Monsieur le Président, si nous avons pris la parole aujourd'hui, c'est uniquement pour réaffirmer notre soutien à vos efforts sur la base de cette double démarche, afin de reconduire le groupe de travail informel sur le programme de travail et, à cet égard, nous attendons la distribution du projet de décision, auquel l'Algérie va certainement souscrire. Concernant le deuxième point relatif aux consultations que vous menez sur un calendrier d'activités pour l'année 2014, nous souscrivons également à vos efforts. Nous pensons que l'action que vous avez engagée en vue de désigner les coordonnateurs sur les questions à l'ordre du jour est une piste valable.

Nous avons pris connaissance du document que vous nous avez présenté précédemment, où sont exposées les différentes options possibles pour ce calendrier d'activités, et nous pensons que, parallèlement aux efforts que vous menez pour désigner le coordonnateur, il serait peut-être utile, aussi, de mener des consultations informelles pour, au moins, que les coordonnateurs qui vont être nommés sachent sur quelle base ils vont travailler. À cet égard, je puis vous indiquer dès maintenant les préférences de la délégation algérienne. La délégation algérienne pense que ce calendrier devrait prendre la forme d'une décision officielle de la Conférence du désarmement. Les libellés des différentes questions devraient s'inspirer de l'ordre du jour de la Conférence et de sa pratique antérieure. Nous pensons que partir sur la base d'une formulation déjà approuvée par la Conférence pourrait faciliter l'adoption d'une telle décision. En cela, je songe notamment à la question des matières fissiles.

En outre, nous pensons que la consignation de l'état d'avancement des travaux des coordonnateurs devrait faire l'objet d'un rapport consensuel qui serait adopté par la Conférence du désarmement. Cela pourrait nous permettre de cerner davantage les problèmes, de les situer et peut-être, également, de définir les éléments de possible consensus pour les années à venir. Cette approche ne garantit certes pas l'adoption, le commencement des négociations, mais elle a au moins le mérite de nous permettre d'aborder sur le fond les différentes questions, et de les transcrire dans un rapport consensuel.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Algérie pour son intervention et ses paroles aimables envers la présidence. Nous avons pris bonne note de vos indications et je suis sûr qu'elles seront examinées pendant les consultations avec les groupes régionaux et les prochaines consultations que nous aurons sur cette question.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas, je vais donc demander au secrétariat s'il y a des annonces à faire.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence) *(parle en anglais)* : Je voudrais rappeler aux délégations qu'au vu des séances programmées pendant le débat de haut niveau, une semaine de travail très intense nous attend. Nous avons déjà envoyé des rappels au sujet du programme de lundi. Lundi, le débat de haut niveau commencera à 11 heures du matin par une allocution du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Quatre orateurs prendront la parole le matin ; l'après-midi, nous nous réunirons à nouveau pour écouter deux orateurs.

Nous aurons aussi des réunions mardi. Pour l'instant, environ sept orateurs sont prévus mardi matin. Aucune réunion n'est encore prévue mardi après-midi, mais comme vous le savez, le secrétariat se tient à votre disposition. Nous pouvons programmer une réunion à tout moment qui vous conviendra. La Conférence poursuivra ses travaux mercredi matin ; trois orateurs sont inscrits sur la liste.

Ainsi se dérouleront nos travaux la semaine prochaine. Je rappelle que ce programme sera affiché sur le site Web cette semaine et que le secrétariat est à votre disposition si vous souhaitez inscrire un autre représentant sur la liste.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, M. Fung. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 50.